

RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE
FINANCIER UNIQUE 2023
PORT DE LA CAPTE

SOMMAIRE

<u>Préambule</u>	page 2
<u>I – VUE D’ENSEMBLE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023</u>	page 3
<u>II – SECTION D’EXPLOITATION</u>	
1. Les dépenses d’exploitation	page 3
2. Les recettes d’exploitation	page 5
<u>III – SECTION D’INVESTISSEMENT</u>	
1. Les dépenses d’investissement	page 6
2. Les recettes d’investissement	page 7

Préambule

Le C.F.U. a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget portuaire obéit aux mêmes règles que le budget principal de la Commune. Il est composé de deux sections : Exploitation et Investissement, elles-mêmes subdivisées en deux parties : Dépenses et Recettes.

Chacune des sections sera présentée en respectant cet ordonnancement.

Chaque section est constituée d'opérations réelles et d'ordre qu'il convient de différencier.

Les opérations réelles, tant en dépenses qu'en recettes, génèrent des flux de trésorerie, alors que les opérations d'ordre sont des mouvements financiers sans flux de trésorerie entre section d'exploitation et section d'investissement voire même à l'intérieur de la même section. Les opérations d'ordre les plus courantes sont les dotations aux amortissements.

Il convient de préciser que la création de la régie unique « Ports de Plaisance d'Hyères » au 1^{er} janvier 2024, a empêché la procédure de rattachement des charges et des produits à l'exercice. Cela représente pour le port de La Capte une somme de 13 K€ au titre des dépenses d'exploitation.

Cette somme a été réinscrite au budget primitif portuaire 2024.

I – VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023



Les résultats de clôture 2023 font apparaître un excédent de la section d'exploitation de 78 710,61 € et un excédent de la section d'investissement de 237 977,50 €.

Ces sommes ont été reprises par anticipation au budget primitif 2024 des ports de plaisance d'Hyères.

II – SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses et les recettes d'exploitation permettent d'assurer le fonctionnement courant et récurrent des services.

1. Les dépenses d'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des différents chapitres :

	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	Ecart	%
Charges à caractère général	64 250	97 758	59 566	-38 192	-39,07%
Charges de personnel	39 094	39 248	43 333	4 085	10,41%
Atténuations de produits		150		-150	-100,00%
Autres charges de gestion courante	1	0	348	347	115813,33%
Charges financières	7 552	6 887	2 389	-4 498	-65,31%
Charges exceptionnelles	1 860	73 848	1 860	-71 988	-97,48%
Provisions			174	174	
Impôts sur les bénéfices	7 832	334	2 300	1 966	588,62%
Dépenses réelles	120 590	218 224	109 969	-108 255	-49,61%
Opérations d'ordre	112 145	117 775	140 912	23 138	19,65%
Dépenses d'ordre	112 145	117 775	140 912	-159 116	-135,10%
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	232 735	335 999	250 881	-267 371	-79,57%

Les dépenses réelles ont diminué de 49,61% avec un total de 109 969 € quant aux opérations d'ordre liées aux amortissements, elles évoluent de 19,65% avec 140 912 €.

La forte diminution des charges résulte de deux facteurs :

- en 2022, paiement de pénalités pour annulation du marché de travaux de modification de l'ouvrage de protection de La Capte
- en 2023, non réalisation de l'opération de dragage de la passe du port

Les principales variations sur les différents chapitres entre les exercices 2022 et 2023 sont présentées ci-après.

- les charges à caractère général

Premier poste de dépenses, ces charges représentent une enveloppe de 59 566 € soit 54% des dépenses réelles d'exploitation.

Il regroupe l'ensemble des dépenses liées à la gestion quotidienne des services, à l'entretien du patrimoine, à l'achat de fournitures et de fluides ainsi que l'ensemble des prestations déléguées à l'entreprises.

Il s'agit pour l'essentiel de :

- l'entretien du domaine portuaire : 11 K€ (consolidation effondrement d'un quai, nettoyage, signalisation ...)
- les impôts et taxes dont la plus importante est la taxe foncière : 37 K€
- les achats dont les fluides : 3 K€

- les charges de personnel

Les charges de personnel, qui représentent 39 % des dépenses réelles d'exploitation, sont en augmentation de 10,41% par rapport au CFU 2022 avec un total de 43 333 €.

Ce poste se ventile entre la masse salariale du personnel affecté directement au budget portuaire dans les domaines de surveillance du plan d'eau, d'entretien des locaux et administratifs & financier (environ 38 K€), et la refacturation du budget ville pour les missions assurées par elle pour le compte du port (5 K€).

L'augmentation observée sur ce poste s'explique par les travaux de réhabilitation de la capitainerie réalisée par notre équipe travaux.

- les charges financières

Ce poste ne représente que 2% des dépenses réelles d'exploitation avec 2 389 € (ICNE non rattachées).

- les autres charges

D'un montant de 4 682 €, ces charges se ventilent essentiellement entre la subvention versée à l'association SNCP pour 1 860 € et le versement d'un acompte au titre de l'impôt sur les bénéfices 2023 avec 2 300 €.

2. Les recettes d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation relativement stables s'élèvent à 266 284 € malgré l'augmentation des tarifs au 1^{er} avril 2023 de 3%.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des différents chapitres :

	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	Ecart	%
Produit des services, du domaine & ventes	263 977	264 146	261 853	-2 292	-0,87%
Autres produits de gestion courante	1	4	1	-3	-84,94%
Produits exceptionnels	1 005	649	4 256	3 607	555,39%
Reprises sur provisions			174	174	
Recettes réelles	264 983	264 799	266 284	1 485	0,56%
Opérations d'ordre	3 345	1 673	12 688	11 016	658,61%
Recettes d'ordre	3 345	1 673	12 688	16 281	973,43%
Résultat reporté	98 975	120 147	50 620	-69 527	-57,87%
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	367 304	386 619	329 592	-51 761	-13,39%

Les principales variations enregistrées sur les différents chapitres sont présentées ci après.

- Produits du service et du domaine

Avec 261 853 €, et en légère diminution, ce poste représente 98% des recettes réelles d'exploitation.

Ce produit se ventile en :

- redevances d'amarrage : 259 K€
- liste d'attente : 3 K€

- Autres recettes

Les autres recettes sont constituées majoritairement de produits exceptionnels liés à l'apurement des charges pour 4 K€, conséquence de l'impossibilité d'effectuer le rattachement des charges en 2023 (fusion des cinq budgets portuaires).

Le seul exercice 2023 dégage donc un résultat d'exploitation de + 28 090,75 €.

III – SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comptabilise l'ensemble des opérations affectant le patrimoine des ports.

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les frais afférents aux études et travaux, les dépenses liées aux acquisitions et le remboursement de la dette.

Ainsi, c'est un total de 44 812 € de dépenses réelles d'investissement qui a été réalisé en 2023.

	CFU 2022	Inscription budgétaire 2023	CFU 2023	Restes à réaliser	Taux de réalisation
Equipement	94 080	260 391	4 126		1,58%
Emprunts	60 050	40 800	40 686		99,72%
Dépenses réelles	154 131	301 191	44 812	0	14,88%
Subventions transférables	1 673	1 680	1 673		99,56%
Travaux en régie		11 100	11 016		99,24%
Dépenses d'ordre	1 673	12 780	12 688	0	99,28%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	155 803	313 971	57 501	0	18,31%

L'enveloppe affectée à l'équipement représente près de 9% de ces dépenses, avec 4 126 € qui se ventilent comme suit :

- ✓ Accueil portuaire : diagnostic / maintien des infrastructures : 2 935 €
 - Installation d'une caméra
- ✓ Modernisation des services : 1 191 €
 - Remplacement du photocopieur

Le remboursement en capital de la dette totalise 40 686 € portant le capital restant dû à 238 945,26 € au 31/12/2023.

S'agissant des dépenses d'ordre, les réalisations se sont élevées à 12 688 € dont 11 016 € au titre des travaux en régie (réhabilitation de la capitainerie).

2. Les recettes d'investissement

	CFU 2022	Inscription budgétaire 2023	CFU 2023	Restes à réaliser	Taux de réalisation
Dotations, fonds divers et réserves	14 421				
Autres	173 965				
Recettes réelles	188 387	0	0	0	
Virement de la section d'exploitation		17 405			
Dotations aux amortissements	117 775	142 000	140 912	0	99,23%
Recettes d'ordre	117 775	159 405	140 912	0	88,40%
Excédent reporté	4 208	154 566	154 566		100,00%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	310 369	313 971	295 478	0	94,11%

Cette section ne comptabilise sur l'exercice que des recettes d'ordre relatives à l'autofinancement avec 140 912 €.

L'autre ressource provient de l'excédent reporté de 2022 à hauteur de 154 566 €.